REUNION DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU

DEPARTEMENT DES VOSGES

La Commission locale de l'eau du Conseil départemental des Vosges s'est réunie le jeudi 25 novembre 2021 à l'Hôtel du Département, salle des délibérations, 8, rue de la Préfecture – 88000 Epinal, sous la présidence de M. François VANNSON.

La séance est ouverte à 14 h.

- **Introduction**

M. le Président : Je vous souhaite la bienvenue à l'Hôtel du Département à l'occasion de cette réunion de la CLE.

Comme je vous le disais dans les couloirs, j'attends Monsieur le Préfet, donc, mais il semblerait qu'il soit retardé. Nous étions ce matin à Neufchâteau donc peut être que la route a été plus compliquée que prévue, donc il va nous rejoindre.

Compte-tenu de l'ordre du jour, je propose, si vous en êtes d'accord, de commencer nos travaux et sans plus tarder, je donne la parole à Mme notre Présidente.

Mme Régine BEGEL, Présidente : Merci Président.

M. le Président, mes chers collègues, Mesdames, Messieurs, je tiens à vous remercier pour votre participation à cette 24ème Commission Locale de l'Eau du SAGE GTI.

Avant d'entrer dans le vif du sujet, je tiens à vous rappeler quelques règles de fonctionnement de nos travaux.

Tout d'abord, en raison du contexte sanitaire, je précise que, naturellement, le port du masque est obligatoire dès l'entrée dans les locaux du Conseil départemental. Pour cette même raison, vous n'avez pas signé la feuille d'émargement habituelle.

Je précise également que, comme à l'accoutumée, les séances plénières de la CLE ne sont pas publiques et que nos débats vont être enregistrés.

Je vais maintenant procéder à l'appel des membres de la CLE. Je rappelle que le quorum est atteint si les deux tiers des 46 membres de la CLE sont présents ou représentés soit, 31 personnes. Donc je procède à l'appel.

Concernant le collège des représentants des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux

Sont présents : Mme Régine BEGEL (avec une procuration de Mme Brigitte VANSON), M. Dominique COLLIN, M. Jean-Luc COUSOT (avec une procuration de M. Christian PREVOT), M. Denis

…/..

CREMEL, Mme Régine GERARD, M. Gérard GRÉPINET (avec une procuration de M. Auguste MATHIEU), M. Jean-Marie HENRIOT, M. Benoît JOURDAIN (avec une procuration de Mme Dominique HUMBERT), M. Jean-Bernard MANGIN (avec une procuration de André HAUTCHAMP), M. Damien MAYAUX,

M. Alain ROUSSEL, M. Guy SAUVAGE (avec une procuration de M. Jean-Yves VAGNIER), M. Jean-Luc THIERY (avec une procuration de Bernard MUNIÈRE)

Sont absents : M. Frédéric DUVOID, M. Thierry GAILLOT, M. André HAUTCHAMP (a donné pouvoir à M. Jean-Bernard MANGIN), Mme Dominique HUMBERT (a donné pouvoir à M. Benoit JOURDAIN), M. Landry LEONARD, M. Auguste MATHIEU (a donné pouvoir à M. Gérard GRÉPINET), M. Bernard MUNIÈRE (a donné pouvoir à M. Jean-Luc THIERY), M. Christian PREVOT (a donné pouvoir à M. Jean-Luc COUSOT), Mme Charline PRINCE, M. VAGNIER Jean-Yves (a donné pouvoir à M. Guy SAUVAGE), Mme Brigitte VANSON (a donné pouvoir à Mme Régine BEGEL)

Concernant le collège des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations

Sont présents : Mme Sylvie CONRAUD, M. Jean-François FLECK (avec une procuration de Mme Christiane LECOANET), M. Daniel GREMILLET, M. Sylvain JACOBÉE, M. Michel LALLEMAND, M. Jérôme MATHIEU, M. NEGRO François, M. Bernard SCHMITT, M. Christian VILLAUME,

Sont absents : M. Michel BALAY, Mme Christiane LECOANET (a donné pouvoir à M. Jean-François FLECK), M. Robert MULLER, M. Alain SALVI

Concernant le collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics

Sont présents : M. Nicolas ANSEL, M. Dominique BEMER, M. Yann NEGRO, M. Le Préfet Yves SÉGUY, Mme Delphine M…… , M. Jean-Marc VAUTHIER, Lucie TOMET

Sont absents : M. JURDY Nicolas, M. Xavier MORVAN, M. François ROLLIN

Le quorum est atteint, nous pouvons valablement siéger et délibérer.

Comme à l'habitude, je compte sur votre participation active et respectueuse dans cette réunion.

Je précise enfin, qu'en application de l'article 10 des règles de fonctionnement de la CLE, j'ai autorisé la participation en tant qu'observateurs des personnes suivantes :

- M. Denis BASTIEN qui représente la Communauté de Communes de Mirecourt – Dompaire

- M. Alain LERCHER et M. Julien OSTER représentant la Direction départementale des Territoires (DDT)

- Mme Aline LOMBARD de la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Grand Est (DREAL)

- M. Richard MOUGIN de la Préfecture des Vosges

- **Point 1 : Approbation de l'ordre du jour**

Mme Régine BEGEL, Présidente : Maintenant, je vous propose d'approuver l'ordre du jour qui est le suivant

- La validation de l'ordre du jour ;
- L'organisation des élections du Président et de son Vice-Président ;
- L'approbation du compte-rendu de la CLE du 16 avril 2021 ;
- Un point d'information sur la consultation ;
- Une information sur la suite du calendrier.

Concernant la validation de l'ordre du jour, avez-vous des observations à faire sur cet ordre du jour?

M.FLECK

M. Jean-François FLECK : Mme la Présidente. Je vous ai envoyé un mail, il y a plus de dix jours, demandant à ce que soient abordés en débat les avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAE) et les Comités de bassin. Sont-ils bien prévus dans les points qui ont été arrêtés ?

Mme Régine BEGEL, Présidente : Je ne vous ai pas très bien entendu, excusez-moi.

M. Jean-François FLECK : Vous avez certainement reçu mon mail qui demandait que soit inscrite, à l'ordre du jour, la mise en débat des avis, formulés par la MRAE et les Comités de bassin.

Mme Régine BEGEL, Présidente : Oui

M. Jean-François FLECK : Et donc, je voulais savoir s'ils étaient inclus dans les points tels qu'ils sont formulés à l'ordre du jour ?

Mme Régine BEGEL, Présidente : Ils sont inclus de toute façon, c'est prévu … M. le Directeur ?

M. Damien PARMENTIER, Directeur Général des Services : Oui, Mme la Présidente. Il y a un point n° 4 « point d'informations sur la consultation » et il n'y aura pas que ces 2 comptes rendus, il y aura tous les comptes rendus, un état réel, synthétique, certes, mais un état réel des retours des consultations.

M. Jean-François FLECK : Oui, mais il faut distinguer un compte rendu, pour information on s'arrête là, d'un débat par rapport aux suites à donner, de l'avis formulé par ces instances.

M. Damien PARMENTIER, Directeur Général des Services : On ne va pas faire le débat tout de suite, on va attendre de présenter les points et, à ce moment-là, on rend compte devant la CLE pour information, point, à ce stade, mais on verra cela tout à l'heure.

M. Jean-François FLECK : Oui, bien sûr.

Mme Régine BEGEL, Présidente : Donc, nous reprenons. La validation de l'ordre du jour ?

M. Benoît JOURDAIN : Mme la Présidente. On ne peut pas demander un avis sur un avis. On a reçu un avis, on ne va pas donner un avis sur un avis, là où il a été donné. Je ne comprends pas la demande de M. FLECK. On nous donne un avis, on prend acte de l'avis. On ne donne pas un avis sur un avis.

M. Jean-François FLECK : Il ne s'agit pas de donner un avis sur un avis.

M. Benoît JOURDAIN : Si, vous demandez un avis.

M. Jean-François FLECK : Non, vous n'avez pas compris parce que vous n'avez pas toutes les informations. Nous avons été sollicités - plusieurs acteurs de la CLE - fin ou mi-septembre par les représentants de la MRAE qui nous ont fait une proposition par rapport à leurs intentions d'avis qu'ils avaient à ce moment-là et on demandait aux représentants de la CLE qui étaient présents de, éventuellement, revoir la stratégie, le projet de SAGE en tenant compte des remarques qu'ils formulaient. Rien ne s'est passé ensuite et aujourd'hui, la MRAE et le Comité de bassin émettent un avis. On prend acte de cet avis mais la question qui se pose ce n'est pas de mettre un avis sur un avis, c'est de dire « qu'est-ce qu'on fait de cet avis par rapport au projet de SAGE qui doit être présenté en enquête publique ? ». Est-ce que cet avis est de nature ou non à remettre en cause, partiellement, la formulation du SAGE de manière qu'elle soit plus en accord avec cet avis ? C'est de cela dont il s'agit. Parce que ce n'est pas la peine de demander des avis si on s'assoit dessus, systématiquement.

Mme Régine BEGEL, Présidente : M. FLECK, on ne va pas s'asseoir sur cet avis, mais je vous rappelle aussi que c'est un avis simple, ce n'est pas un avis conforme. Donc, avec les recommandations que nous allons faire, forcément. Le SAGE a été établi ce n'est pas quelque chose qui est figé dans le marbre, il va évoluer avec le temps.

Bon, reprenons, la validation de l'ordre du jour ? Qui s'abstient ? Qui est contre ? Adopté

Le rapport est adopté à l'unanimité.

- **Point 2 : Organisation des élections du président et vice-président**

Mme Régine BEGEL, Présidente : Nous allons, maintenant, passer, à l'élection du Président et d'un Vice-Président de la CLE suite aux dernières élections départementales.

L'élection du Président donc, je préside la CLE depuis le 26 septembre 2016. Même si ce mandat est valable jusqu'en septembre 2022, j'ai souhaité remettre en jeu ce mandat lors de cette réunion du 25 novembre 2021. Je sollicite donc un renouvellement de la confiance auprès de vous.

Y'a t-il une autre candidature parmi les membres du collège 1 ?

…

Bien.

Puisqu'il n'y a pas d'autres candidats, je propose de procéder à un vote à main levée. Ce sont les personnes qui font partie du collège 1, qui ont les petits chevalets bleus. Donc, je vous propose de voter, de lever la main si vous êtes favorable à cette élection - à ma candidature - Donc, je vote pour moi - Ceux qui ont des procurations lèvent les deux mains.

Comptage….

Election du Président : 17 voix pour sur 20

Mme Régine BEGEL, Présidente : Très bien. Je vous remercie de votre confiance.

Mme Régine BEGEL est élue présidente de la CLE à la majorité.

Nous allons passer à l'élection du vice-président.

Mme Martine GIMMILLARO, qui était vice-présidente de la CLE, ne s'est pas représentée aux dernières élections départementales de juin 2021. De ce fait, nous sommes dans un cas de cessation d'appartenance de la CLE et un des deux postes de vice-président est vacant. Les vices présidents sont désignés par les membres du collège 1, également élus à la majorité relative.

Qui est candidat pour occuper ce poste de vice-président ? M. JOURDAIN. Y a-t-il d'autres personnes ? Non. Je propose de procéder à un vote à main levée. Qui est pour ?

…

M. Damien PARMENTIER, Directeur Général des Services : Ce sont uniquement les chevalets bleus. Ce qui explique que, dorénavant, vous aurez des chevalets de couleur, comme ça … on s'y retrouve, voilà.

Election du Vice-Président : 19 voix pour sur 20

Mme Régine BEGEL, Présidente : Félicitations M. JOURDAIN, vous êtes élu.

M. le Président : Félicitations M. JOURDAIN

M.JOURDAIN est élu vice-président de la CLE à la majorité.

Point 3 : Approbation du compte rendu de la CLE du 16 avril 2021

Mme Régine BEGEL, Présidente : Nous allons passer maintenant à l'approbation du compte rendu de la CLE du 16 avril 2021.

Je vous propose donc de valider le compte rendu de la dernière séance plénière du 16 avril 2021. Ce compte rendu vous avait été envoyé par mail le 17 novembre. Nous allons passer au vote. Qui s'abstient ?

M. Jean-François FLECK : Auparavant un petit mot simplement. On vous remercie, pour la première fois, de nous avoir transmis un compte rendu sous forme de verbatim, c'est à dire qu'il reprend intégralement les interventions des uns et des autres. Je crois que c'est un progrès dans la manière de communiquer et d'échanger. En revanche, il y a une contrepartie négative, c'est que… ça ne nous semble pas acceptable qu'un compte rendu parvienne six mois après la réunion. Vous savez bien que, six mois après, les choses se sont un peu évaporées et ainsi, on évite d'en rediscuter.

A mon avis - à notre avis - ces délais trop longs pour la transmission du compte rendu font partie d'objectifs de la gouvernance et ce n'est pas acceptable. Vous avez la possibilité de le faire dans des délais beaucoup plus contraints et on ne peut pas croire que c'est simplement parce que vous n'avez pas le temps ou le personnel pour le faire.

Mme Régine BEGEL, Présidente : Je ne sais pas. M. PARMENTIER ?

M. Damien PARMENTIER, Directeur Général des Services : Alors… M. FLECK, il se trouve que c'est moi qui représente les services du Département et je pense que, pour toute une série de réunions, on va remettre des choses, un peu claires, dans le fonctionnement du quotidien.

J'entends ce que vous dites. On assure la responsabilité de la gestion de la CLE et il se trouve que, pour des raisons que je n'aurais pas à exprimer, ici, devant tout le monde, ça n'a pas été possible de le réaliser dans les délais. Vous avez un compte rendu exhaustif. C'est un verbatim, comme vous l'avez très bien dit, et ça change un peu les choses, je crois. Chacun se reconnaîtra et au moins on aura clairement les choses exprimées des uns et des autres et non pas des résumés. Ça permettra aussi, de temps en temps, de rappeler des positionnements, des uns et des autres.

Pour ce qui est des délais, ils sont comme ça. Point. Le Département gère, pour le compte de l'ensemble, ce dispositif. C'est suffisamment complexe et vous ne nous rendez pas la tâche facile. Je le dis très clairement, ici, en présence et en mon lieu et place, d'accord ? Mais, la gouvernance vous appelez un changement de gouvernance. Vous allez effectivement avoir un certain nombre de

modifications, donc, on verra à l'usage et je répondrai tout à l'heure en partie à la question, quand je reprendrai la parole.

M. Jean-François FLECK : Je suis un peu étonné que ce soit le responsable des services qui réponde à une question de gouvernance qui concerne éminemment les gens qui …

M. Damien PARMENTIER, Directeur Général des Services : C'est une question d'organisation, ce n'est pas une question de gouvernance

M. Jean-François FLECK : ...les gens qui sont élus à la CLE et notamment la Présidente. Si c'est la Présidente qui tient ce genre de propos, OK. Je comprends mal que ce soit vous, systématiquement, qui preniez la parole à sa place, dès lors que l'on évoque un problème de gouvernance et de communication au sein de cette assemblée et que la Présidente a la responsabilité d'assurer une communication correcte. On estime que ce n'est pas correct d'envoyer un compte rendu, 6 mois après.

Maintenant, on veut bien entendre que vous ayez des difficultés de gestion administrative. Simplement, je vais vous dire… « ce n'est pas notre problème ». Vous avez accepté d'être structure porteuse, vous devez vous donner les moyens d'assumer pleinement la gestion de cette structure. Après, vous nous dites « on ne peut pas, on n'a pas le temps ». Mais non, ce n'est pas un argument qui est recevable.

M. Damien PARMENTIER, Directeur Général des Services : Je n'ai pas dit cela, M. FLECK, ce sera au compte rendu. Mes propos seront au compte rendu, les vôtres le seront mais je n'ai pas dit cela. Ce sera la chance du verbatim, c'est qu'au moins chacun sera dans ses paroles et strictement dans ses paroles.

Mme Régine BEGEL, Présidente : Bien. Nous allons passer au 4ème point, l'information sur la consultation.

Point 4 : Point d'information sur la consultation

Mme Régine BEGEL, Présidente : Conformément aux articles R-122-21 et R-212-39 du code de l'environnement, le projet de SAGE GTI a été soumis, le 25 juin 2021, par courrier à l'avis du Conseil Régional, des Chambres consulaires, des communes, de leurs groupements compétents, des établissements publics territoriaux de bassin, des Comités de bassin concernés et de l'autorité environnementale.

Afin de rendre l'avis sur le projet de SAGE GTI, différents documents étaient téléchargeables et consultables sur le site du SAGE. Il s'agit des éléments suivants :

- le projet de plan d'aménagement et de gestion durable (le PAGD) ;
- le projet de règlement ;
- les annexes associées ;
- l'évaluation environnementale ;
- le résumé, non technique, de l'évaluation environnementale.

Les structures étaient invitées à rendre un avis dans un délai de 4 mois à réception du courrier, soit au plus tard, le 20 novembre 2021, par écrit ou par voie électronique. L'absence de réponse dans ce délai valait avis favorable.

Ces documents de planification, qui engagent l'avenir de l'eau d'une grande partie de l'ouest du département des Vosges, sont porteurs d'enjeux importants qu'il convenait de partager avec l'ensemble des acteurs. Ainsi, toutes les observations et contributions que nous avons réceptionnées vont être présentées par M. Damien PARMENTIER, Directeur Général des Services.

M. PARMENTIER ?

M. Damien PARMENTIER, Directeur Général des Services : Merci, Mme la Présidente.

Donc, effectivement, comme cela vient d'être rappelé, on va vous faire un bilan assez complet. Je crois qu'il y a 32 slides qui sont concernées pour le retour des différents avis. Vous verrez qu'ils sont nombreux et variés. On insistera sur quelques-uns d'entre eux qui sont un peu plus étayés, un peu plus complexes. Vous verrez que, très largement, les remarques recoupent des questions, que la CLE s'est déjà posées, dans l'historique des séances précédentes. Je pense que cela répondra aux interventions qui viennent d'être faites en début de séance.

Je voulais juste aussi, en préambule, expliquer que, dans le dernier point de l'ordre du jour, vous avez le calendrier qui a été refixé, donc une CLE sera programmée en février pour, justement, « débattre et avaliser » définitivement le schéma de SAGE avant l'enquête publique.

On a revu, avec la Préfecture, le calendrier tel qu'il avait été posé au départ, pour lequel nous aurons des discussions à avoir.

Si j'en viens maintenant au point d'information générale sur la consultation, pour refixer le cadre, des courriers ont été envoyés le 25 juin dernier à :

- 190 communes ;
- 5 établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) ;
- 13 syndicaux intercommunaux de l'eau ;
- 1 syndicat des milieux aquatiques ;
- 1 schéma de cohérence territoriale (SCoT) ;
- 3 établissements publics territoriaux (EPTB) ;
- conseil régional du Grand Est ;
- mission régionale de l'autorité environnementale ;
- comité de bassin Rhin-Meuse ;
- comité de bassin Rhône-Méditerranée-Corse ;
- chambre d'Agriculture ;
- chambre des Métiers et de l'Artisanat des Vosges ;
- chambre de Commerce et de l'Industrie des Vosges.

Il s'agit bien, au total, de plus de 210 courriers qui avaient été envoyés à tous les organismes qui doivent être consultés et qui doivent rendre un avis.

Nous avons donc, sur l'avancement de la consultation, obtenu des réponses pour

- le 15 octobre de la Mission Régionale de l'Autorité Environnementale ;
- au 20 novembre - vous voyez que c'est relativement récent et on rend compte des avis très rapidement à l'issue de la fin des consultations puisque nous sommes aujourd'hui le 25 novembre
- des collectivités qui avaient 4 mois pour rendre leur avis.

Vous allez d'ailleurs voir que, beaucoup n'ont pas donné d'avis, qu'ils sont donc réputés favorables.

- pas de délai pour les comités de bassin, il y aura une explication donnée en son temps.

La présentation du projet de SAGE a été faite le 23 septembre à Metz pour le comité de bassin Rhin-Meuse en commission de planification. Pour le comité de Bassin Rhône-Méditerranée-Corse, la présentation devait se faire le 25 ou 26 novembre, c'est-à-dire aujourd'hui et il se trouve que, pour des raisons pratiques, la présentation se fera seulement au mois de janvier - c'est juste un problème de délais.

Point sur les retours :

- le Comité de bassin Rhin-Meuse ;
- la Mission Régionale de l'Autorité Environnementale ;
- la CCI des Vosges ;
- le SCOT des Vosges Centrales ;
- 2 Syndicats des eaux : celui de Bulgnéville et celui du Bolon ;
- 16 communes : Avrainville, Bégnécourt, Contrexéville, Domjulien, Dommartin-les-Vallois, Gemmelaincourt, Hagécourt, Lignéville, Offroicourt, Mattaincourt, Morville, Nonville, Relanges, Remoncourt, Sans-Vallois et Valleroy-aux-Saules

Les Associations de Protection de l'Environnement (Oiseaux Nature, Vosges Nature Environnement et Que Choisir) ne sont pas prévues par les textes mais l'avis a également été rendu et il est, évidemment, joint à l'ensemble.
Cela aussi, ce sont les règles. À un moment, il faut rappeler les règles.

Maintenant, nous allons passer en revue les positions des avis qui nous ont été remontés.

A commencer par le Comité de bassin Rhin-Meuse qui a émis un avis favorable sur le projet du SAGE, de la nappe des GTI **moyennant** effectivement la prise en compte de la réserve portant sur le retrait de toute mention à une obligation de subvention publique des investissements. Lle Comité de bassin Rhin-Meuse **recommande** à la CLE d'approfondir l'examen des autres enjeux de l'eau qui figurent, déjà, dans le projet de SAGE - qui figurent, déjà, dans le projet de SAGE - en tenant compte des recommandations mentionnées dans le rapport présenté à la commission de planification.

Vous avez un document qui a été joint, en annexe, et plus largement à l'occasion d'une révision pour laquelle les engagements calendaires pourraient, d'ores et déjà, être fixés. Donc, là, il y a des recommandations et elles seront évidemment suivies.

Le Comité de bassin Rhin-Meuse invite également la CLE à

- considérer de manière additionnelle un **mécanisme de sécurisation** - on a mis les termes en gras - **de la réduction attendu des pressions sur la nappe des GTI eu égard aux incertitudes**

pesant sur la rétrocession des forages de Nestlé Waters puisant dans le gite B (la fameuse nappe des Muschelkalk) en substitution des prélèvements des collectivités locales dans le gite C. Au cas où, cette substitution ne pourrait pas aboutir, il est suggéré une révision à due proportion des volumes maximums prélevables de la société Nestlé Waters dans la nappe des GTI dès 2024.

Le Comité de bassin recommande

- de mettre en place rapidement **l'observatoire hydrogéologique** multi-nappes ;
- d'initier des **études** qui lui permettront de préciser sa stratégie vis-à-vis de la nappe des Muschenlkalk, nappe en connexion avec le milieu superficiel ;
- Dès la connaissance des premiers résultats intégrant les scénariis **de changement climatique**, il conviendrait de réviser le SAGE - donc ça c'est une étape ultérieure - pour définir les règles de gestion et adopter les avis de toutes les autorisations de pompage dans cette nappe.

Donc, il s'agit bien d'un deuxième temps mais cela doit être anticipé dans le projet tel qu'il sera déposé.

Toujours le Comité de bassin, le SAGE pourrait être complété sur la base des recommandations suivantes :

→ sur les secteurs les plus à enjeux, la CLE pourrait **renforcer** la disposition 8 concernant **la protection de la qualité de la ressource**
- **en prévoyant la réalisation d'un plan de réduction et de maîtrise de l'usage des produits phytosanitaires dans les secteurs à enjeu vis-à-vis desdits phytosanitaires ;**
- **en identifiant** au sein des aires d'alimentation des captages (AAC) d'eau potable d'une importance particulière **des zones de protection qualitatives ;**
- la CLE pourrait traduire les nouvelles dispositions des projets de schéma directeur d'aménagement et de gestion de l'eau (SDAGE) 22/27 - le fameux schéma directeur - **en encourageant les maîtres d'ouvrage des points de captage publics ou privés desservant du public, à délimiter des aires d'alimentation et de captage**.

Donc, tout ça bien sûr est en lien avec l'observation et les données qui sont d'ores et déjà collectées.

→ Concernant la disposition n° 10 sur l'infiltration des eaux pluviales, la CLE est invitée à reprendre la rédaction en recommandant d'étudier **la faisabilité de dispositifs de zones de rejet végétalisée à la sortie des rejets d'eaux pluviales nouvellement créée**.

→ La CLE pourrait également traduire les évolutions projetées des dispositions du projet de SDAGE :
- en indiquant la nécessité de **mettre en œuvre des solutions proportionnées concernant les phénomènes accidentels**, pour tenir compte de l'intérêt d'infiltrer au maximum les pluies courantes.
- en proposant que, toute opération de construction ou d'aménagement liées au ruissellement des eaux de pluie, **présente les solutions visant à réduire les risques de pollution en favorisant l'infiltration ou la réutilisation au plus près de l'endroit où elles tombent, cela à minima pour les eaux dites fréquentes**.

Donc, ce sont des recommandations qui sont d'ores et déjà dans l'éventail des solutions des possibilités qui sont envisagées.

Le comité de bassin :

- → Concernant **les zones humides remarquables**, le comité de bassin Rhin-Meuse précise la nécessité **d'améliorer la connaissance sur les zones et l'importance de leur préservation** ainsi que la spécification des dispositions du SDAGE concernant la séquence « **Eviter, Réduire, Compenser** » ;
- → **Il conviendrait que les dispositions du projet de plan d'aménagement et de gestion durable (PAGD) soit complétées par d'autres dispositions pertinentes du SDAGE et par anticipation, par les références en lien avec les projets du SDAGE 22/27 ;**
- → Afin de faciliter la **compréhension de l'ensemble des acteurs** - je crois qu'il y a vraiment besoin, en particulier au niveau communal - la CLE est invitée à **réorganiser la synthèse de l'état des lieux** du plan d'aménagement et de **faire le lien avec les différentes annexes et à revoir certains éléments rédactionnels qui relèvent d'engagements politiques d'acteurs locaux avec des objectifs, des orientations et dispositions du SAGE**. La synthèse pourra être complétée par **la liste exhaustive des cours d'eau et des masses d'eau superficielles accompagnée de la précision de leur état actuel** (écologique et chimique) - puisque c'est aussi un sujet de discussion ;
- → **Propositions d'amendement apportées aux liens avec les SDAGE dans les dispositions du plan d'aménagement du SAGE des GTI**. Les paragraphes intitulés par « liens avec le SDAGE 2016/2021 » ont été complétés avec les orientations fondamentales et les dispositions (extraites des projets de SDAGE 22/27 pour s'assurer de la compatibilité) auxquelles le SAGE de la nappe des GTI devrait faire référence pour être complet - Le lien est évident entre le niveau SDAGE et le niveau SAGE.

Voilà pour les grandes recommandations, résumées, mais qui sont dans le rapport général qui est public. Il ne s'agit pas d'un rapport confidentiel mais qui reprend bien des éléments sur lesquels, à la fois, on a déjà travaillé mais des éléments sur lesquels il faudra accentuer, préciser, compléter, etc.

Mme Régine BEGEL, Présidente : Je vous interromps quelques secondes pour saluer l'arrivée de M. le Préfet.

M. Yves SEGUY, Préfet : Merci, Mme la Présidente

M. Damien PARMENTIER, Directeur Général des Services : Voilà, le focus du comité de bassin était, bien sûr, très important.

Sur le deuxième focus, important, qui est fait dans cette restitution concerne la Mission Régionale de l'Autorité Environnementale, donc un avis simple, en application du code de l'urbanisme, sur la qualité de l'évaluation environnementale, ainsi que sur la prise en compte de l'environnement dans le projet. C'est donc, c'est le deuxième projet qu'on met plus particulièrement en avant cet après-midi et je pense que ça répondra aux sollicitations des remarques préliminaires.

Alors, une remarque préalable, pour ne pas retarder les actions à engager sur la nappe des GTI - pour ne pas retarder les actions à engager sur la nappe des GTI **- l'autorité environnementale recommande à la CLE du SAGE** de - et là, les mots sont importants - :

- → **considérer que le présent dossier ne constitue qu'une première phase d'un SAGE complet**, restant à bâtir sur le territoire concerné, dont le périmètre devra comprendre l'ensemble des masses d'eaux souterraines et superficielles et leurs milieux associés ;

2ème point

→ indiquer, pour la lisibilité de la démarche de priorisation engagée et dès la présente première phase :

- les études à mener pour réaliser les phases suivantes en vue de compléter le SAGE sur les éléments complémentaires devant le constituer - donc, 1ère étape, le SAGE qui sera présenté, seconde étape et en parallèle, compléter pour pouvoir, à terme, compléter le SAGE tel qu'il devra être posé ;
- le calendrier de réalisation en fonction de leur urgence environnementale ;
- et à ce titre, pourraient être :
  - ✓ produits, l'état des connaissances sur le fonctionnement hydraulique général sur le territoire (interactions entre les eaux souterraines et les eaux superficielles, connexions inter-nappes) - sujets dont on a longuement débattu ici - et les mesures associées qui pourraient constituer une phase 2

Donc l'autorité environnementale distingue bien 2 étapes : une première, l'actuelle, une seconde avec des compléments nécessaires.

  - ✓ prise en compte des eaux superficielles, des milieux aquatiques, des risques et des mesures associées, qui pourraient constituer une phase 3 - c'est-à-dire qu'on a presque dans le rapport de la MRAE un plan de travail qui semble logique, en tout cas, qui a une forme de logique, sur lesquels la CLE pourrait s'engager ;

- et à chacune des étapes, les moyens à consacrer pour mener la démarche.

Donc, ça, c'est très intéressant aussi parce que, en tentant de sortir un peu du cafouillage dans lequel on est maintenant depuis un petit moment avec les discussions des uns et des autres, en complément de ce que le Comité de bassin a exprimé juste avant, la MRAE fixe, par avis, simple, des priorités qui semblent « aller dans le bons sens », en tout cas de procéder par étape et de bien distinguer le SAGE actuel du SAGE complet avec ces étapes intermédiaires nécessaires.

Cette organisation de la construction d'un SAGE complet séquencé permettrait la révision des phases réalisées au fur et à mesure de leur avancement et ce, en fonction des conclusions des études – c'est ce que j'exprimais à l'instant - et mesures menées ultérieurement permettant ainsi d'en vérifier l'efficacité – parce que, on peut tous avoir des présupposés sur les moyens et les actions à mettre en œuvre, mais encore faut-il que l'on vérifie, dans la durée, la pertinence des actions qu'on posera et le phasage du coup, nous permet d'aller vers ces pertinences.

Sur le contenu du dossier présenté dans la première phase, l'autorité environnementale recommande principalement - donc là, il s'agit bien de la phase actuelle, l'autorité revient sur cette phase actuelle :

- de mieux expliciter le fonctionnement de la CLE (processus de décision et d'évaluation, calendrier de la commission), articulation entre les acteurs (la CLE, les associations, « l'AEP GTI », les signatures du protocole d'engagement…) – le fameux protocole signé entre les communes ;
- de préciser, dans les indicateurs de suivi, les valeurs de départ et les valeurs cibles à atteindre afin de mesurer concrètement les effets de l'application du SAGE dans le temps – ça, c'est la base mais cette base serait évolutive ;
- de distinguer au sein des « usages domestiques et assimilés » ceux qui relèvent de l'alimentation en eau potable, des usages agricoles, des usages économiques, afin de pouvoir réellement observer la primauté donnée à l'alimentation en eau potable – je rappelle que c'est

le 1er point du SAGE, c'est ce sur quoi tout le monde est d'accord depuis le début de la CLE, c'est bien la priorité à l'eau potable et donc aux habitants et ensuite derrière les activités ;

- de renforcer le caractère prescriptif des mesures adoptées :
    - en distinguant au sein des « usages domestiques et assimilés » les différents usages indiqués et en fixant des plafonds de prélèvement pour chaque catégorie redécoupée, ainsi que des règles de répartition en fonction des seuils déterminés.

Toutes ces recommandations concernent le - je vais dire - SAGE version 1, pas le SAGE 2, pas le SAGE 3, le SAGE complet tel que l'exprime l'autorité environnementale.

Suite donc des remarques,

- sur la réduction des consommations d'eau, en imposant des économies chiffrées à des activités ou des thématiques, plutôt qu'en incitant ou invitant seulement les acteurs à y parvenir. Il faut une observation pour pouvoir fixer des réductions de consommations donc il y a un sujet de travail un petit peu, comment dire, complexe, mais qui devra être fait ;
- en autorisant les nouveaux prélèvements que, s'ils ne font pas obstacle à l'atteinte du bon état quantitatif dans les zones de répartition des eaux, sur la nappe des GTI, en premier chef mais aussi sur des nappes de substitution et ce dans les délais fixés par le SAGE . Là, effectivement l'autorisation des prélèvements, là encore, relèvent de la bonne observation, des bonnes mesures apportées sur les différents types d'utilisateurs et c'est loin d'être évident parce qu'on a plusieurs types d'appréciation ;
- en intervenant sur les polluants ;
- en autorisant la densification et les extensions à l'urbanisation ainsi que toutes autres activités générant des besoins en eau, que, sous réserve d'une évaluation précise des consommations d'eau prévisionnelles qui démontre une disponibilité de la ressource et de sa capacité de régénération naturelle. On rappelle que le problème de l'urbanisme est traité par le SCOT, enfin par les SCOT et que c'est plutôt dans le SCOT que se joue une grande partie de ce sujet même si on peut avoir effectivement un certain nombre d'objectifs fixés dans le cadre du SAGE.

D'autre part donc, au-delà de ces recommandations, je rappelle bien, le SAGE 1, les spécificités d'avoir un SAGE complet avec trois niveaux de phase à compléter, des recommandations spécifiques sur la phase 1 du SAGE, celle que je viens d'exprimer

D'autres recommandations sont précisées dans l'avis :

L'autorité environnementale attire l'attention de la CLE et du Préfet sur la nécessité de compléter le SAGE présenté à l'enquête publique par des éléments permettant de lui donner une lisibilité en matière de construction progressive – progressive, c'est important **- (phasage, calendrier, études et mesures) afin que son contenu intègre, à un terme à définir**,un terme à définir, **l'ensemble des masses d'eaux souterraines et superficielles et leurs milieux associés.**

Le rapport, l'avis, simple de la MRAE qui est d'ailleurs en ligne, il y a un document public qui est accessible à tous, donne un certain nombre de recommandations qui permettent d'éclairer la CLE et qui permettront d'éclairer le travail technique qu'il y aura à faire, en vue de la soumission du projet définitif pour la phase 1 - je dis bien pour le SAGE première partie - à l'enquête publique, au printemps.

Mme la Présidente, au-delà des deux grands rapports étayés, spécifiques, du Comité de bassin Rhin-Meuse et de la Mission Régionale de l'Autorité Environnementale, on a reçu d'autres avis, conformément à la consultation de juin 2021.

Celui de la CCI des Vosges qui donne un avis favorable avec les remarques ci-après. La CCI est particulièrement attentive à la notion de développement durable et de préservation de la ressource en eau et continuera à sensibiliser ses ressortissants sur le sujet. Elle recommande de considérer que les entreprises vosgiennes localisées au sein du périmètre du SAGE ont déjà réalisé de nombreux investissements afin de faire usage des meilleures technologies disponibles.

Le SCOT des Vosges Centrales a, lui aussi, rendu un avis favorable à l'unanimité (une délibération qui date du 5 octobre 2021). Nous n'avons pas repris le contenu parce qu'il est, somme toute, assez simple.

Les Syndicats des eaux

- Le Syndicat des eaux du Bolon demande de modification (délibération du comité syndical du 23 octobre 2021) avec les remarques suivantes :

- le Comité de bassin Rhin-Meuse, dans sa délibération 2019/08, du 18 octobre 2019, défini 5 principes.
- Le SAGE des GTI ne respecte pas en totalité ces principes, pour cette raison, le comité syndical, après avoir délibéré (15 pour, 0 contre, 0 abstention), demande une modification du projet pour être en conformité avec les orientations du comité de bassin Rhin-Meuse.

Nous avons peu d'explications Sylvie sur le contenu. On va, sans doute, revenir vers eux parce qu'il faut peut-être qu'on nous donne un peu plus de détails. J'avoue que quand on voit juste la position, c'est…

Concernant le Syndicat des eaux de Bulgnéville : projet adopté à l'unanimité par délibération le 21 octobre 2021.

Concernant les communes, cette fois :

- la commune de Contrexéville : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité des voix, ayant voté, (quatre personnes ont voté contre), du fait d'un manque d'information préalables nécessaires à la maîtrise du sujet et de délais trop courts pour cette prise de décision - je rappelle que cette consultation a été envoyée en juin et que la délibération est du mois de novembre - Pour cette prise de décision, M. HENRIOT s'étant abstenu, émet un avis favorable (délibération du conseil, donc 16 novembre 21) avec la réserve suivante : l'objectif du niveau de rendement à 90 % parait inatteignable dans les délais impartis.

D'autres communes ont rendus des avis :

- Domjulien : avis favorable ;
- Dommartin-les-Vallois : avis favorable ;
- Gemmelaincourt : Le conseil municipal décide de s'abstenir de donner leur avis sur le projet de SAGE ;
- la commune d'Offroicourt a donné un avis favorable ;
- la commune de Mattaincourt a donné un avis favorable ;
- la commune de Morville a donné un avis favorable ;
- la commune de Remoncourt a donné un avis favorable ;
- la commune de Sans-Vallois a donné un avis favorable ;

- la commune de Lignéville : la validation de notre part, du nouveau schéma est donc conditionnée par l'obtention de réponses précises et rassurantes quant aux interrogations mentionnées. Nous félicitons les membres du SAGE et des élus, du collectif élus, du travail fourni dans ce dossier et les remercions par avance pour les compléments d'informations attendus.

Alors, l'explication :

« Le Maire de Lignéville et son conseil considèrent ne pas avoir la capacité technique et le recul nécessaires sur ce dossier pour une prise de position ferme sur l'adoption d'un nouveau schéma. Pour autant, à la lecture du projet et pour donner suite à une présentation synthétique du projet lors de la conférence des maires de la Communauté de Communes de l'Ouest Vosgien à Monthureux-sur-Saône le 25 septembre 2021, le schéma semble cohérent et très ambitieux. En ce qui nous concerne, deux interrogations subsistent :

- les interconnexions sont-elles toujours de mise, oui ou non, et à quels niveaux ?
- Lignéville, alimentant sa population par de l'eau de surface puisée dans le gîte A, la mise en place de futurs forages sur ce même gîte, pour équilibrer la ressource générale, nous amène à penser que ces travaux pourraient fragiliser nos installations de captage.

Depuis quelques années, la commune, en accord avec le Comité de bassin, a mis en place un plan pluriannuel de travaux pour sécuriser sa ressource propre. Il ne s'agirait pas que cette action, qui a permis à Lignéville de pallier les effets des dernières sécheresses, devienne inutile et sans mauvais jeu de mots, que tout le travail, encore en cours, « tombe à l'eau » ».

- la commune de Nonville a rendu un avis défavorable à toutes actions qui seraient contraires aux principes édictés par la présente lettre.

Les explications de la commune :

- Difficile d'émettre un avis mais, seulement y apporter des commentaires. Ce dossier, de par sa complexité, ne peut être, selon moi, déchiffré valablement que par un spécialiste. Ce projet est source d'inquiétude pour notre collectivité concernant son alimentation en eau potable ;
- Les seuils de prélèvements fixés par les usagers industriels et domestiques peuvent être contrôlés, comme pour les collectivités locales. Certains utilisateurs, notamment les agriculteurs, ont des forages. Les profondeurs, les quantités, l'origine des prélèvements ne sont pas toujours connues, de même concernant les analyses de la qualité et des volumes. Cela peut présenter des risques si des connexions sont réalisées sur le réseau public sans contrôle. Afin de suivre la consommation, il serait important qu'ils soient contrôlés, encadrés et taxés. Ces pratiques impactent le budget de la collectivité ;
- Nous demandons que, dans ce projet, l'ensemble des dispositions prévues permette, aux différents acteurs, de continuer à utiliser la ressource en eau avec mise en œuvre des mesures nécessaires à son équilibre dans le futur. Il doit permettre également de garantir une alimentation en eau suffisante en quantité et en qualité pour notre village.

Ensuite, il y a toute une explication qui est donnée. Sylvie

Par sa délibération du 18 octobre 2019, le Comité de bassin etc …. - la commune reprend en fait les principes qui étaient édictés par le Comité de bassin. Je pense que je peux faire abstraction de vous en donner la lecture puisque ce sont des choses que la CLE connaît par ailleurs.

Le commentaire et l'avis de la commune en question : « Nous constatons que le projet de SAGE validé par la CLE n'est pas conforme avec les principes énoncés par le comité de bassin – ceux que j'aurais dû vous rappeler juste avant mais qui sont quand même connus - Exemple, pourquoi parler d'interconnexion avec la nappe secteur Nord ? Le Comité de Bassin indique dans le principe N° 1 « à partir des seules ressources locales ». Comme le précise clairement le principe N°1 de la délibération du comité de bassin « : Donner la priorité à la satisfaction des besoins en eau potable des populations à partir des seules ressources locales » en complément, le principe n°3 s'impose à nous « une plus grande sobriété des activités et une sensibilisation large aux économies d'eau » pourquoi donc ne pas limiter clairement les prélèvements en instaurant des quotas ? comme le précise le principe n°2 « Recouvrir les capacités naturelles de régénération du gîte C de la Zone de Répartition des Eaux au plus tard en 2027 en limitant à cette échéance les prélèvements annuels en deçà de sa recharge naturelle» Si l'objectif fixé n'est pas atteint en 2027… que se passe-t-il ? ….

En conclusion, dans l'état actuel des propositions, nous ne pouvons valider certains choix de la CLE ».

Donc, c'est une partie du sujet qui n'est pas validée par la commune.

- concernant la commune d'Avrainville : Avis défavorable à l'unanimité. « Dans l'état actuel des propositions, nous ne pouvons valider certains choix de la CLE. Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres présents, le conseil municipal décide de ne pas approuver le projet de SAGE GTI ».
- la commune de Bégnécourt : Avis défavorable. « Dans l'état actuel des propositions, nous ne pouvons valider certains choix de la CLE ». C'est toujours la même phrase.
- la commune d'Hagécourt : Avis défavorable. « Dans l'état actuel des propositions, nous ne pouvons valider certains choix de la CLE ».
- pour la commune de Relanges : Même position, avis défavorable.
- pour la commune de Valleroy-aux-Saules : Avis défavorable, même phrase.

Voilà, alors bien sûr, comme cela a été dit en position préalable, et même si dans la consultation, elles ne sont pas concernées, les Associations de Protection de l'Environnement qui sont membres de la CLE ont également tenu à informer la CLE de leur position.

Alors, les remarques :

La Mission Régionale de l'Autorité Environnementale (MRAE) a fait connaître son avis et pour l'essentiel, elle porte des remarques et des critiques très proches de celles que nous avions émises à l'occasion de la séance de la CLE du 16 avril 2021. Pour mémoire :

- une date d'équilibre à 2027 trop tardive ;
- un équilibre qui repose sur une solution incertaine reposant sur les collectivités, et des points d'étapes trop tardifs ;
- une approche exclusive de la ressource des GTI sans approche globale du complexe « multicouches » ;
- des modalités de recharges et de temporalités après la date d'équilibre non définies ;
- une gouvernance qui ne lasse pas d'étonner, qui tend à reproduire la situation antérieure de conflit d'intérêt et cherche à marginaliser encore plus les oppositions que constituent nos associations environnementalistes et de consommateurs

⇒ Nous ne saurions dire mieux : La MRAE attire l'attention de la CLE et du Préfet sur la nécessité de compléter le SAGE présenté à l'enquête publique par des éléments

permettant de lui donner de la lisibilité en matière de construction progressive (phasage, calendrier, études et mesures) afin que son contenu intègre, à un terme à définir, l'ensemble des masses d'eaux souterraines et superficielles et leurs milieux associés.

Et les associations de préciser :

⇒ Il est demandé à la CLE de se réunir et de définir collectivement les compléments utiles à apporter au projet de SAGE voté en avril, lequel ne saurait être présenté en l'état à l'enquête publique, compte tenu des avis formulés par la MRAE et le Comité de bassin Rhin Meuse.

J'ai fait les rappels au niveau de l'avis simple de la MRAE, on voit bien que les interprétations divergent.

Pour terminer et compléter la totalité des retours, pour que les choses soient claires et qu'une synthèse générale soit faite de ces retours :

Courriers envoyés le 25/06/2021 aux différents organismes pour avis : 220 et 22 retours

- sur les 190 communes consultées, nous avons eu 16 communes qui ont donné un avis qu'il soit favorable, qu'il soit d'abstention ou qu'il soit défavorable ;
- les EPCI n'ont pas rendu de position ;
- les syndicats, deux seulement ont fait retour ;
- le syndicat de milieux aquatiques n'a pas fait de retour ;
- le SCOT a fait son retour ;
- les EPTB n'ont pas fait leurs retours ;
- le Conseil régional n'a pas fait son retour ;
- la Mission Régionale d'Autorité Environnementale, bien sûr, a rendu son avis ;
- le Comité de Bassin Rhin-Meuse a rendu son avis ;
- le Comité de Bassin Rhône-Méditerranée-Corse, pour les raisons que j'ai évoquées, rendra son avis, mais en léger différé ;
- la Chambre d'Agriculture des Vosges n'a pas donné son avis ;
- la Chambre des Métiers et de l'Artisanat des Vosges n'a pas donné son avis ;
- et la Chambre de Commerce et de l'Industrie des Vosges a rendu son avis.

M. Benoît JOURDAIN : Juste pour info, l'EPTB Meurthe-Madon, hors délai, a donné un avis favorable à l'unanimité, hier après-midi

M. Damien PARMENTIER, Directeur Général des Services : D'accord

Alors, si on reprend toujours sur les avis, on vous fait un petit rappel aux règles, quand même, car de temps en temps, c'est très important de rappeler les textes qui nous régissent.

Pour l'élaboration et la révision du schéma d'aménagement et de gestion des eaux, la commission locale de l'eau, la CLE, soumet le projet de schéma à l'avis des Conseils régionaux, des Conseils départementaux, des chambres consulaires, des communes, des groupements compétents, notamment en gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, et, s'il existe, des établissements publics d'aménagement et de gestion de l'eau et de l'établissement public territorial de bassin ainsi que le comité de bassin intéressé. Si le schéma d'aménagement et de gestion des eaux

concerne un territoire littoral - cela ne nous concerne pas – évidemment, la commission locale de l'eau soumet l'avis aux conseils maritimes de façade concernés.

Hormis celui du comité de bassin, ces avis sont réputés favorables s'ils n'interviennent pas dans un délai de quatre mois, c'est-à-dire le délai forclos qui était exprimé dans mon propos introductif.

Pour la modification du schéma d'aménagement et de gestion des eaux, la commission locale de l'eau soumet le projet de schéma à l'avis du Comité de bassin, qui est réputé favorable à l'issue d'un délai de **quatre mois,** ce qui évidemment respecté.

Voilà donc le point général et maintenant je récapitule l'ensemble des avis au regard des textes réglementaires

- Nombre d'avis reçus : 22
- Nombre d'avis favorables reçus : 12 (Comité de Bassin Rhin-Meuse ; CCI des Vosges ; SCOT des Vosges Centrales ; Syndicat des eaux de Bulgnéville ; Contrexéville ; Domjulien ; Dommartin-les-Vallois ; Offroicourt ; Mattaincourt ; Morville ; Remoncourt ; Sans-Vallois)
- Nombre d'avis simple : 1 MRAE
- Nombre d'abstention : 1 Gemmelaincourt
- Nombre d'avis défavorables : 5 (Avrainville ; Bégnécourt ; Hagécourt ; Relanges ; Valleroy-aux-Saules)
- Nombre d'avis en attente de compléments : 3 (Syndicat des eaux du Bolon ; Lignéville ; Nonville – mais, de toute façon, on est hors délai)
- Nombre d'avis rendu mais pas prévu par les textes : 1 (Pour les Associations de protection de l'environnement ASVPP-Oiseaux Nature-Vosges Nature Environnement et UFC Que Choisir) qui siègent à la CLE.

Et donc, en tableau général et au regard des textes règlementaires, le nombre de courriers de consultation envoyés est de 220

- 198 avis non reçus :
  - 1 en attente du Comité de bassin Rhône-Méditerranée-Corse
  - 197 avis réputés favorables

- 22 avis reçus

Au BILAN quand on a tout tamisé

- avis favorables : 209
- abstention : 1
- avis simple : 1
- avis défavorables : 5
- avis en attente de compléments : 3
- avis en attente : 1

Mme la Présidente, je m'étais un peu emmêlé dans mes pages, je vous remercie de m'avoir écouté.

Mme Régine BEGEL, Présidente : Bien, merci M. le Directeur.

Avez-vous des interventions ?

Mme Régine BEGEL, Présidente : Oui, ils étaient comptabilisés « favorables » puisqu'il n'y avait pas eu de réponse.

M. Jean François FLECK : Plusieurs choses. Tout d'abord sur la forme. Comme je l'ai rappelé, tout à l'heure, nous avons eu une rencontre avec quelques acteurs des représentants de la MRAE et Mme la Présidente, je voulais vous demander pour quelle raison, vous avez décidé, au niveau du Conseil départemental, de nous écarter de la première partie de la consultation, à travers un mail qui laissait sous-entendre que c'était une décision prise avec la MRAE, ce qui n'était pas le cas. Je ne vois pas ce que vous aviez à cacher, en notre absence, pendant 1 heure, dans l'échange que vous avez eu avec la MRAE.

Et, la MRAE nous a bien précisés qu'elle n'y était pour rien dans cette décision, qu'elle aurait complétement accepté que nous soyons là depuis le début de la réunion et je n'ai été informé que le matin, lorsque j'étais déjà à Epinal, que j'avais fait le déplacement, que ce n'était pas à 10h qu'on nous recevait mais à 11h.

Est-ce que vous trouvez cela normal ?

Mme Régine BEGEL, Présidente : Mais, M. FLECK nous avons déjà échangé sur ce sujet. On ne va pas y revenir. Il y a eu un loupé au niveau du mail qui ne vous a pas été envoyé.

M. Jean-François FLECK : Non, non, non, il n'y a pas eu de loupé. Il y a eu une consigne des services de ne pas ….

Mme Régine BEGEL, Présidente : Oui, enfin, ça n'a pas une incidence capitale.

M. Jean-François FLECK : …. de ne pas nous associer à la première partie de la réunion, c'est un fait.

Mme Régine BEGEL, Présidente : Oui mais je pense….

M. Jean-François FLECK : Je trouve quand même curieux que ce genre d'initiative soit prise, et qui est complètement contre-productif, puisque cela n'apporte rien. Je ne pense pas que vous ayez des choses si importantes à dire en notre absence, à nous cacher pour nous évincer de la rencontre avec la MRAE qui voulait recueillir l'ensemble des avis et faire des propositions.

Mme Régine BEGEL, Présidente : M. FLECK, on ne vous a rien caché, d'autant plus que c'était plus agréable pour vous, parce que vous vous êtes exprimé pendant une demi-heure. Tout le monde vous a écouté donc c'était parfait.

M. Jean-François FLECK : Vous pouvez voir les choses comme ça mais, enfin, ce n'est pas une réponse. Peu importe.

Maintenant, l'avis que nous avons rendu, ce n'est pas pour rendre un avis en plus des autres avis, c'est simplement pour mettre en exergue auprès des membres de la CLE que, ce que nous disons depuis des années, ce que nous avons dit, que vous pouvez relire dans le verbatim lors de la réunion d'avril est, en grande partie, l'argumentaire est repris par la MRAE et en partie, par le comité de bassin.

C'est pour bien montrer que nous ne prononçons pas des paroles en l'air, que nous n'avons pas une vision extrémiste, radicale, tous les qualificatifs qui nous ont été attribués, mais que nous agissons en responsables et que nous faisons des propositions qui sont en rapport avec les enjeux du SAGE, avec les objectifs à respecter. Nous mettons le doigt là où le projet ne répond pas à ces objectifs.

Et c'est ce qu'a fait également la MRAE en signalant les insuffisances, le comité de bassin en signalant qu'il devait y avoir une alternative de proposer à l'équilibre du SAGE en 2024 qui repose sur un transfert dans la nappe supérieure alors qu'on ne connait pas le fonctionnement hydraulique de cette nappe, qu'on ne sait pas quels volumes peuvent être prélevés, qu'on ne sait pas quelle sera l'incidence sur les captages existants ni l'incidence sur les milieux aquatiques superficiels et sur la biodiversité des zones humides.

C'est cela que dit la MRAE et là, je vous renvoie, je vous demande, Mme la Présidente, d'envoyer le deuxième rapport de la MRAE, que nous avons essayé de transmettre, mais que tout le monde n'a pas eu, qui date de juillet et qui concerne le dossier d'autorisation et de régularisation des prélèvements Nestlé dans l'ensemble des gîtes A et B.

Cet avis, il est tout à fait complémentaire. On ne peut pas s'en exonérer et l'ignorer. Pourquoi ? Parce que justement, il pointe les insuffisances d'études par rapport à une nappe et la possibilité de confirmer des forages et des volumes prélevés alors qu'on n'a pas connaissance de l'incidence sur les milieux superficiels et sur les forages existants.

Et c'est là-dessus que repose l'équilibre du SAGE en 2024. Mais vous vous rendez compte, on a pris une décision d'équilibrer la nappe des GTI par une solution qui n'a absolument aucune garantie de pouvoir être mise en œuvre.

Et la MRAE, c'est pour cela que j'ai tenu à expliciter notre « interprétation », mais le phasage, on est bien d'accord qu'il y a un phasage dans le SAGE, mais dans l'immédiat pour la présentation à l'enquête publique il faut qu'il y ait des clarifications, il faut qu'il y ait une lisibilité. Il faut que ça repose sur des choses réalisables et non pas sur l'hypothèse qu'il y a de l'eau dans la nappe superficielle. Bien sûr qu'il y a de l'eau mais à quel moment ? A quel moment il n'y en a plus ? A quel moment ça a un impact sur les cours d'eau ? Ca, on ne le sait pas.

Par contre, on a des observations de terrain qui nous font craindre le pire. Le changement climatique ne vient pas aider, n'est pas suffisamment pris en compte.

Donc voilà un peu notre position qui repose sur la sagesse, le bon sens et sur la responsabilité par rapport à l'atteinte de l'objectif qui est l'équilibre au plus vite de cette nappe des GTI et on a déjà trop tardé, bien évidemment. La décision aurait dû être prise dès 2015. Voilà, c'est aussi simple que cela.

Et nous, on s'était étonné que vous n'ayez pas répondu favorablement à la sollicitation de la MRAE qui proposait il y a deux mois, de réunir la CLE en groupe de travail pour se pencher justement sur les critiques qu'elle faisait pour améliorer le projet. Et là, vous avez choisi délibérément d'attendre

aujourd'hui, de présenter ces critiques et de dire « ben on se redonne deux mois jusqu'en février pour travailler et améliorer un peu le projet » mais on a encore perdu 2 mois.

Pourquoi vous n'avez pas voulu prendre, accepter cette proposition de la MRAE qui dit « avant qu'on rende notre avis trop défavorable on vous propose de » et vous avez refusé la proposition. Pourquoi ?

……

M. Jean-François FLECK : Mais je pense que c'est très compliqué, pour tous les membres de la CLE, surtout pour ceux qui arrivent. Ils n'ont pas la connaissance historique du dossier, les éléments importants et en plus vous ne leur transmettez pas, avant la réunion. Je trouve que c'est grave, quand même. Des documents comme les avis du comité de bassin et la MRAE pas transmis aux membres avant réunion. Je veux dire, dans n'importe quelle assemblée d'élus, on vous en ferait le reproche. On vous fait débattre, en réunion, de choses importantes, qui conditionnent l'avenir alors qu'il y a possibilité pour chaque élu, chaque membre, d'en prendre connaissance avant et d'avoir une première idée, et ensuite de pouvoir en débattre en séance par rapport aux orientations à définir. Ce n'est pas acceptable, cette gouvernance. Enfin, ce n'est pas une agression que je fais…

Mme Régine BEGEL, Présidente : … quand même, un petit peu quand même, M. FLECK

M. Jean-François FLECK : … non ce sont des constats d'insuffisance en termes de gouvernance et vous ne pouvez pas les nier.

M. le Président : Cela me fait penser à une citation de Paul de CARVEL, vous savez ? Il disait que la ténacité, au sens de l'obstination, peut avoir raison de la raison elle-même. Donc, ce que j'aimerais bien, c'est qu'on ait, tout de même, un peu plus de sérénité dans nos débats. Alors la MRAE, vous m'excuserez, je vais donner un avis personnel mais franchement, on connaît quand même des instances peut être avec un peu plus de légitimité. C'est quand même des gens qui s'autoproclament ou qui sont désignés par on ne sait trop quelle instance. Certes elles existent, je les respecte. Enfin c'est une chose, mais on peut aussi tenir compte des gens qui sont élus et qui affrontent le suffrage universel en défendant clairement leurs positions. Voilà ce que je souhaite dire à ce stade.

Je crois, que, effectivement on a perdu quand même beaucoup de temps dans ce dossier, que pendant ce temps-là, on n'apporte pas les solutions et c'est regrettable. J'aimerais que rapidement on rentre en phase active pour que l'on puisse apporter des solutions et concilier développement durable et aussi préservation de l'emploi sur le site. Je vous rappelle le nombre d'emplois sur le site de Nestlé Waters, il est quand même important. Dans tous les cas, c'est une entreprise importante pour le département des Vosges donc, ça aussi, on peut en tenir compte et il est largement possible de concilier les deux.

Voilà, ma position telle que je souhaite la rappeler à ces moments tout en sachant que je n'ai pas voix délibérative au sein de la CLE.

Mme Régine BEGEL, Présidente : Y-a-t-il d'autres interventions ? M. le Préfet, voulez-vous vous exprimer ?

M. Yves SEGUY, Préfet : Merci, Mme la Présidente. A ce stade là des débats et encore une fois, en m'excusant d'être arrivé en retard, je crois effectivement, et un peu à l'image de ce que disait à l'instant le Président du Conseil départemental, c'est qu'il faut conserver une approche, une méthode de travail et un niveau de discussion qui soit à la fois, équilibré, exigeant mais équilibré, équilibré et apaisé.

Pour l'heure, je pense qu'il y a encore, devant nous, beaucoup de travail à accomplir pour qu'on arrive à avoir un territoire qui dispose d'une vraie capacité d'évolution sur lequel ceux qui habitent trouvent capacité à non seulement à y habiter, mais également à y travailler et à se développer.

Et donc, on a besoin d'un territoire qui connaisse toutes les activités qui sont les siennes aujourd'hui, et peut-être même demain ou plus encore, tout en respectant les capacités donc qu'il offre au plan environnemental. Je suis persuadé qu'on y arrivera.

On pourrait discuter, dialoguer, faire l'exégète du rapport de la MRAE, qui est un avis simple, faut-il le rappeler une nouvelle fois, avec ce que cela veut dire. Très clairement, on peut l'interpréter de différentes manières. Je crois que, par ailleurs, je suis même sûr, c'est un avis, je le dis pour tous les membres de la commission, c'est un avis qui est accessible à tout le monde. Les deux avis cités, d'ailleurs, sont accessibles très clairement sur le site de ladite MRAE et l'information circule pour tous ceux qui ont la nécessité de la consulter ou de, dans tous les cas, de s'en inspirer dans leur propre cheminement. Voilà.

Nous avons encore, me semble-t-il, du temps .... Je souhaiterais qu'on puisse respecter, autant que faire se peut, les échéances que nous nous étions fixées ensemble, en tout cas les tenir du mieux possible de telle façon que nous soyons au rendez-vous tant attendu par tous les acteurs du territoire que nous rencontrons les uns les autres.

Mme Régine BEGEL, Présidente : Merci M. le Préfet.

Y a-t-il d'autres interventions ? M. JOURDAIN

M. Benoît JOURDAIN : Merci Mme la Présidente. Je fais partie des nouveaux élus, donc qui sont censés ne pas avoir été informés suffisamment. Vous faites référence, M. FLECK, à des avis qui étaient publics donc on n'a pas besoin de le réclamer à la Présidente de la CLE, on aurait très bien pu en prendre connaissance par ailleurs.

Je trouve, quand même, que vous avez une attitude qui n'est pas constructive, qui est toujours dans la recherche d'incidents sur les procédures. Le Département s'est investi dans cette mission, qui va bien au-delà de ses compétences, parce qu'il a souhaité faciliter et représenter l'intérêt général. Je crois que le Président vous a rappelé qu'on a tous la légitimité, nous, d'être élus par le suffrage universel et d'essayer de trouver des solutions à un problème ancien pour lequel il fallait bien que quelqu'un mouille sa chemise. Je crois qu'il faut rendre grâce à la Présidente et à tous ceux qui travaillent sur ce dossier du boulot qui est fait.

J'ai par contre une question à vous poser. Vous avez dans la remarque que nous a communiquée M. PARMENTIER écrit : « une gouvernance qui ne lasse pas d'étonner et qui tend à reproduire la situation antérieure de conflits d'intérêts ». Je ne demande pas à toutes les associations, je sais que c'est vous qui l'avez rédigé, ce ne sont pas les autres. Est-ce que vous pouvez nous expliquer à quoi vous pensez

quand vous écrivez ça ?... … et qui cherche à marginaliser encore plus les opposants. Ça veut dire quoi ce conflit d'intérêts auquel vous faites référence ?

M. Jean-François FLECK : Avant d'y répondre, je rebondis sur le reproche que vous m'avez fait. Je confirme que vous connaissez mal l'histoire et le dossier parce que nous avons été, depuis le départ, source de propositions alternatives à partir d'un positionnement que nous avons rendu public à la CLE et ailleurs, dès le départ, et auquel nous nous sommes toujours tenus. Y compris lors de la concertation, nous avons présenté la nappe supérieure comme une alternative possible. Nous avons fait ces propositions alternatives en opposition à la solution préconisée par l'ancienne CLE des pipelines donc des ressources extérieures. Au final c'est quand même bien à la fois les représentants de l'Etat et du Comité de bassin qui nous ont donné raison dans le fait, par leurs délibérations, d'aller désormais vers une approche multigîtes avec les seules ressources locales.

Comment osez-vous dire que nous n'avons pas une attitude constructive ?

M. Benoît JOURDAIN : Je parle de votre attitude où vous faites allusion au fait que nous sommes des nouveaux élus dans cette instance. On parle de cette instance aujourd'hui. Je parle de votre attitude depuis le début de cette réunion.

M. Jean-François FLECK : Ah oui, non, mais ne me faites pas des procès d'intention comme ça ! Nous avons des propositions constructives. Nous les avons faites lors de la dernière réunion. Vous n'avez pas lu le compte rendu ? Nous faisons des propositions qui sont reprises par la MRAE, à savoir les études nécessaires en complément de l'observatoire pour, justement, voir quelles sont les possibilités réelles offertes par cette nappe supérieure. On ne prend pas une décision avant d'avoir fait une étude ! enfin, c'est du bon sens, ça !

et donc, si cela ce n'est pas constructif mais qu'est ce qui est constructif à vos yeux ?

…..

M. Jean-François FLECK : … mais c'est normal que nous soyons critiques car en termes de gouvernance… ce sont des faits que j'ai rappelés. Désolé.

M. SCHMITT : Je veux bien répondre à cette interrogation. Vous savez que, suite à l'abandon du projet de pipeline de Valfroicourt en octobre 2019, la réponse du Préfet ORY à l'époque, a été de mettre en place un protocole qui associait les élus locaux du bassin de Vittel, disons Nestlé et la fromagerie, et il en a découlé la création d'une association pour la protection de l'eau des GTI qui regroupe globalement plusieurs élus de la Communauté de Communes, pour faire très court.

Donc, nous estimons que la solution qui consiste à déporter de plus en plus le suivi des décisions sur un bassin où existent les industriels, c'est de les positionner dans une situation de conflits d'intérêts puisqu'on sait bien que les deux communes principales de Contrexéville et Vittel reçoivent de l'argent par le biais de la surtaxe sur les eaux minérales.

Donc, par cette phrase, nous avons voulu suggérer que, l'existence du conflit d'intérêts, précédant, celui qui a concerné la précédente présidente et la structure porteuse qui était la Vigie de l'eau qui

vient d'être condamnée il y a une semaine par le tribunal correctionnel de Nancy pour prise illégale d'intérêt. Il faut quand même le noter ça me paraît…

……

M. SCHMITT : Oui oui, je parle de la gouvernance actuelle, ne m'interrompez pas s'il vous plaît.

Je veux dire le fait qui consiste à déporter sur des gens qui sont à proximité des industriels est une mauvaise chose. Il faudrait, au contraire, l'éloigner voire dépayser, ce serait le plus sain.

Donc, je pense que la situation de conflits d'intérêts - je ne parle pas de prise illégale d'intérêt - mais la situation de conflits d'intérêts perdure à travers le dispositif de gouvernance qui a été mis en place localement par le Préfet ORY et poursuivi par son successeur

? : …. pensais….. je me suis mal exprimé

M. Benoît JOURDAIN : Vous voulez dire quoi ?

Mme Régine BEGEL, Présidente : Vous visez quelle personne en particulier ?

M. Benoît JOURDAIN : Vous visez qui là ? Vous en avez après qui, là ?

M. SCHMITT : Je dis, très clairement, que les maires de Vittel et Contrexéville et leurs collaborateurs sont placés dans une situation extrêmement inconfortable, parce que sous pression directe des industriels et que ce n'est pas le bon choix qui a été fait.

M. Jean-François FLECK : Pour éclaircir un petit peu, c'est simplement pour faire référence aux définitions du conflit d'intérêts. Là encore, on ne parle pas de la prise illégale d'intérêt, on parle des situations de conflit d'intérêts qui peuvent être d'ordre privé ou d'ordre public. Ça veut dire que, quand un représentant d'une collectivité directement intéressé pour sa collectivité propre peut orienter les décisions dans un sens, il peut être en conflit d'intérêts par rapport à sa propre collectivité, par rapport à l'intérêt général qui ne va pas forcément dans le même sens.

M. le Président : Attendez ! Je crois, Monsieur…. avec le respect que je dois aux uns et aux autres, les travaux de la CLE ne doivent pas se transformer en cours de droit…. de droit public ou de droit pénal.

M. Jean-François FLECK : Non, mais c'est la définition. M. JOURDAIN nous demande de préciser…

M. le Président : ...donc on a la justice, l'institution judiciaire qui s'est prononcée sur un dossier, point barre. J'ai mon avis sur la question, mais enfin, je respecte, je suis un républicain donc je respecte les décisions de la justice, ok ? J'ai mon avis, quand même à titre personnel, je peux quand même en avoir

un, me semble-t-il mais je pense qu'il faut qu'on revienne à l'essentiel. Ce n'est pas un cours de droit public.

M. Benoît JOURDAIN : Quand même, je n'ai toujours pas compris. La gouvernance actuelle tend à reproduire la situation antérieure de conflit d'intérêts. Vous pensez à quelle gouvernance ? Expliquez-nous, c'est ça que je n'arrive pas à comprendre.

J'ai bien compris votre volonté de de définir ce qu'était un conflit d'intérêts, mais la gouvernance actuelle c'est quoi ?

M. le Président : C'est évident pour tout le monde. Moi, je dis très clairement que la situation ne peut, en aucun cas – allez, disons les choses très clairement, ça va mieux en les disant - ne peut en aucun cas, concerner notre Présidente, Régine BEGEL donc, point barre. Ainsi que tous les membres de l'exécutif de la CLE, donc, ça y est, c'est clair, c'est clarifié, on passe à un autre point de l'ordre du jour.

M. Benoît JOURDAIN : C'est clair sauf que c'est écrit, quoi ! C'est clair, sauf que ça laisse encore planer une suspicion.

M. le Président : S'il y en a qui n'ose pas le dire, moi je le dis, voilà, donc c'est bien.

M. Benoît JOURDAIN : Oui, mais moi, je n'ai pas compris ce qu'ils ont voulu écrire, c'est ça mon problème et que manifestement, ils sont incapables de l'expliquer.

M. le Président : Oui, c'est pour ça que je viens à leurs secours. Donc, je dis, il n'y a rien, point.

Allez on passe à autre chose.

M. MANGIN : Je voudrais simplement rappeler, quand même, que l'objet de l'association n'a aucun rôle de gouvernance par rapport au SAGE, première chose.

Quand on ne prend que l'objet, une association a un objet, elle respecte son objet. « Elaborer des contrats de territoire issus du protocole d'engagement des acteurs privés, publics pour la restauration quantitative et aquifère du secteur de Vittel et en assurer le suivi ». D'accord ? donc, contrat de territoire.

- Assurer la coordination des études et des travaux d'interconnexion éventuels ;

- Etablir la programmation dans le temps des opérations ;

- Construire le groupement intercommunal et élaborer ses modalités de fonctionnement et de financement. Effectivement, là, on peut décider d'une éventuelle gouvernance future ;

- Préparer le transfert des compétences en application de la loi NOTRe » (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) ;

- Etudier les modalités de portage du SAGE une fois adoptées, tant pour la structure porteuse que pour l'observatoire des ressources en eau ». Là aussi, on peut se mettre dans la perspective d'une éventuelle future gouvernance.

Mais l'essentiel aujourd'hui de l'association, ce sont les trois premiers points et je pense que l'Agence de l'eau, M. VAUTHIER pourrait en témoigner. Notre principal travail consiste à établir ce contrat de territoire et à mettre tout ce qui concerne les villes de Vittel, Contrexéville et les sociétés Nestlé et Ermitage dans ces contrats de territoire avec des actions concrètes notamment avec deux pistes :

* les rendements (les réseaux),
* les économies d'eau.

? : Merci M. MANGIN pour votre réponse objective.

Mme Régine BEGEL, Présidente : Je pense que les acteurs de ce territoire sont forcément concernés donc, engagés. Enfin… ça me paraît logique. Je veux dire, enfin… ça me paraît évident… je ne sais pas.

Nous allons continuer. Donc sur le point d'information sur la suite du calendrier. Je vous passe la parole, M. PARMENTIER.

- **Point 5 : Point d'information sur la suite du calendrier**

M. Damien PARMENTIER, Directeur Général des Services : Oui, Mme la Présidente.

Effectivement, on a - au regard de ce que l'on vient d'expliquer sur les différents avis rendus, et en accord avec la Préfecture - on a revu légèrement le calendrier puisqu'au départ, on devait pouvoir passer à l'enquête publique, le projet de SAGE donc étape 1, phase 1, un peu plus rapidement que ce qui est prévu dans le calendrier. En gros, il y a deux mois qui ont été ajoutés, ce qui n'est, somme toute - au regard du dossier et de la complexité depuis cinq ans - pas quelque chose de si complexe que ça, sachant qu'en plus, la période COVID, évidemment, ne nous a pas aidés. Mais on espère pouvoir tenir cet agenda.

Donc vous voyez qu'on a remis un certain nombre…. la réunion de la CLE aujourd'hui avec la grande synthèse qui va être faite, etc, dans la période qui démarre aujourd'hui jusqu'au mois de février. On tiendra donc une réunion de la CLE avec tous les éléments resynthétisés, tous les engagements, etc qui permettront de fixer, on va dire, le projet de SAGE qui sera soumis, entre un et deux mois, donc à l'enquête publique. L'idée étant, au plus tard pour le mois de juillet, de pouvoir faire approuver en fait la CLE sachant qu'on a, comment dire, l'objet - alors il y a la période électorale mais on va essayer de jouer dedans parce qu'il y a deux élections dans cette période-là mais en tout cas - l'objet c'est vraiment de tenir la CLE qui approuvera le SAGE 1, j'aurais tendance à dire, au mois de juillet, avant le 14 juillet, avant les congés des uns et des autres.

Voilà, Mme la Présidente.

Mme Régine BEGEL, Présidente : Merci M. le Directeur.

Donc, M. FLECK ?

M. Jean-François FLECK : Une précision par rapport aux différentes étapes qui nous mènent jusqu'en février : est-ce qu'il est prévu de réactiver le groupe de travail qui avait été réuni lors de la première rédaction du SAGE ? ou pas ? Ou est-ce simplement la structure qui fait la synthèse et qui nous donne rendez-vous en février ? sans qu'il y ait entre temps de discussions, d'échanges par rapport aux modifications éventuelles retenues ou pas ?

Mme Régine BEGEL, Présidente : À priori, non mais je ne sais pas. Ça va peut-être se…. à priori non

Il n'y a plus d'autres interventions ? M. le Préfet ?

M. Yves SEGUY, Préfet : Mme la Présidente, si vous me permettez. Je vais devoir quitter l'assistance. Pour le suivi, je vais être représenté par le sous-Préfet de Neufchâteau, je vous prie de m'en excuser.

Peut-être, permettez-moi deux observations très rapides. La première, je pense que ce calendrier me paraît devoir être respecté au plus juste, compte tenu de tout ce qui a été dit précédemment, et je pense qu'il n'est que temps que nous arrivions, comme prévu, à la conclusion du SAGE appelé GTI, appelé 1, comme on voudra. Le fait est, que tout le monde s'y retrouvera dans l'appellation énoncée.

Le second élément, c'est que je reviens, en quelques instants, sur les propos précédents. Je ne vois pas, effectivement, comment les collectivités, parmi les plus concernées par la problématique qui nous occupe, depuis, me semble-t-il, un certain temps, ne pourraient pas être totalement impliquées dans, à la fois, la réflexion et les mesures à prendre. Ça me paraît essentiel. Il ne faut pas essayer de diluer une affaire auprès d'un certain nombre d'interlocuteurs qui ne sont pas parmi les plus concernés. Je crois qu'il faut qu'il s'adresse à tout le monde mais notamment, évidemment, aux plus concernés. Voilà. En allant du plus concerné à celui qui l'est un peu moins. Voilà. Je crois que c'est essentiel pour la pertinence des mesures adoptées et pour la capacité à les porter dans la durée, sur ce beau territoire.

Voilà ce que je voulais vous dire.

Mme Régine BEGEL, Présidente : Merci M. le Préfet. Donc il n'y a plus d'autres interventions ?

M. GREMILLET.

M. GREMILLET : Merci, Mme la Présidente.

Avant que M. le Préfet ne reparte, je pense que la question posée par Benoît JOURDAIN est une question importante, et qu'effectivement, elle est même très grave. Les propos, qui ont été tenus, je les considère comme très graves et lourds de conséquences sur ce que l'on est en train de faire, tous ensemble, à cet instant.

Et merci, M. le Préfet de vos propos parce qu'effectivement les maires concernés, compte tenu des décisions qui ont été prises, ont la responsabilité puisqu'on a fait la priorité de l'approvisionnement en eau, des populations. Ce sont des femmes et des hommes qui ont été élus, démocratiquement, et qui ont cette responsabilité de mettre en œuvre l'approvisionnement et qui est tout à fait conforme avec les choix qui ont été faits au niveau du travail.

Je le dis parce que je ne vois pas comment on va s'en sortir, comment on va pouvoir travailler ensemble. Je crois qu'on a tous cette volonté. Si on est dans cette suspicion, des propos pour moi très graves. Je remercie Benoît JOURDAIN de l'avoir soulevé. Il l'a fait avant moi mais je pensais la même chose. Je crois qu'il faut clarifier les choses, il faut qu'on ait une honnêteté à cet instant sur le travail que l'on fait, tous ensemble, chacun dans ses fonctions et dans ses responsabilités.

Mme Régine BEGEL, Présidente : Je vous remercie.

Ecoutez, nous allons clôturer cette séance si vous n'avez plus d'interventions. Je vous remercie pour votre participation. Bon retour.

La séance est levée à